

Kraftkleber 290ml

Numero d'article 94229

PEGE Parts GmbH

6221 Rickenbach

Date d'émission 07.09.2023, Révision 07.09.2023

Version 1.0

Page 1 / 16

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Kraftkleber 290ml
Numero d'article: 94229

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Colle
Matière d'étanchéité

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société PEGE Parts GmbH
Stierenbergpark Nr.1
6221 Rickenbach / SUISSE
Téléphone +41 41 917 53 03
Site internet www.pegeparts.ch
E-mail richard@pegeparts.ch

Secteur informatif

Informations techniques richard@pegeparts.ch

Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de (Pas d'envoi de fiches de données de sécurité)
Les fiches de données de sécurité sont disponibles auprès du fournisseur.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif 145 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Pas de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger Aucun

Mention d'avertissement Aucun

Mentions de danger Aucun

Conseils de prudence Aucun

Caractéristique particulière EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
Grau; Weiß: EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Contient: Triméthoxyvinylsilane, N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine. EUH208 Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.

Dangers pour l'environnement Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers Pendant le durcissement des matières, des méthanol sont libérés en quantité faible. Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien. D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

Kraftkleber 290ml

Numero d'article 94229

PEGE Parts GmbH

6221 Rickenbach

Date d'émission 07.09.2023, Révision 07.09.2023

Version 1.0

Page 2 / 16

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
4 - < 5	Phosphate de triéthyle CAS: 78-40-0, EINECS/ELINCS: 201-114-5, EU-INDEX: 015-013-00-7, Reg-No.: 01-2119492852-28-XXXX GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Eye Irrit. 2: H319
*) 1 - <5	Oxyde de titanium (<10µm) CAS: 13463-67-7, EINECS/ELINCS: 236-675-5, EU-INDEX: 022-006-002 GHS/CLP: Carc. 2: H351
0,1 - <1	Triméthoxyvinylsilane CAS: 2768-02-7, EINECS/ELINCS: 220-449-8, EU-INDEX: 014-049-00-0, Reg-No.: 01-2119513215-52-XXXX GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Acute Tox. 4: H332 - Skin Sens. 1B: H317
0,8 - <0,9	N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylendiamine CAS: 1760-24-3, EINECS/ELINCS: 217-164-6, Reg-No.: 01-2119970215-39-XXXX GHS/CLP: Skin Sens. 1B: H317 - Eye Dam. 1: H318 - Acute Tox. 4: H332 - STOT RE 2: H373
0,1 - <0,2	Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) CAS: 52829-07-9, EINECS/ELINCS: 258-207-9, Reg-No.: 01-2119537297-32-XXXX GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 2: H411 - Repr. 2: H361f
0 - <0,05	Méthanol CAS: 67-56-1, EINECS/ELINCS: 200-659-6, EU-INDEX: 603-001-00-X GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Acute Tox. 3: H301 H311 H331 - STOT SE 1: H370 SCL [%]: >=3 - <10: STOT SE 2: H371, >= 10: STOT SE 1: H370

Commentaire relatif aux composants -

-
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Tous les agents d'extinction sont appropriés. Décider des mesures d'extinction à prendre sur les lieux d'intervention.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuel (voir le SECTION 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.

Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel).

Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Classe de stockage

10-13

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

Kraftkleber 290ml

Numero d'article 94229

PEGE Parts GmbH

6221 Rickenbach

Date d'émission 07.09.2023, Révision 07.09.2023

Version 1.0

Page 4 / 16

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (CH)

Substance
Oxyde de titanium (<10µm)
CAS: 13463-67-7, EINECS/ELINCS: 236-675-5, EU-INDEX: 022-006-002
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 3 mg/m ³ , a
Méthanol
CAS: 67-56-1, EINECS/ELINCS: 200-659-6, EU-INDEX: 603-001-00-X
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 200 ppm, 260 mg/m ³ , 4x, H, B, SS:C, INRS, NIOSH
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 800 ppm, 1040 mg/m ³

DNEL

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,91 mg/kg bw/day
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 27,6 mg/m ³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,63 mg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,63 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 6,8 mg/m ³
Phosphate de triéthyle, CAS: 78-40-0
Industrie, dermique, Effets locaux à long terme, 3.33 mg/cm ²
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 11.7 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à court terme, 26.6 mg/kg bw
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 93.6 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets locaux à court terme, 26.6 mg/cm ²
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 93.6 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 3.33 mg/kg bw
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 11.7 mg/m ³
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 1,8 mg/kg bw/day
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 1,27 mg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 900 µg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 180 µg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 310 µg/m ³
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine, CAS: 1760-24-3
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 130 mg/m ³ (AF=1)
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 0,6 mg/m ³ (AF=12,5)
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 5,36 mg/m ³ (AF=12,5)
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 0,1 mg/m ³ (AF=25)
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 26 mg/m ³ (AF=5)
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 4 mg/kg bw/d (AF=5)
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 4 mg/m ³ (AF=25)

PNEC

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
Sol, 0.06 mg/kg dw

Kraftkleber 290ml

Numero d'article 94229

PEGE Parts GmbH

6221 Rickenbach

Date d'émission 07.09.2023, Révision 07.09.2023

Version 1.0

Page 5 / 16

Eau de mer, 40 µg/L
Sédiment (Eau de mer), 0,15 mg/kg dw
Sédiment (Eau douce), 1,5 mg/kg dw
Eau douce, 400 µg/L
Phosphate de triéthyle, CAS: 78-40-0
Eau douce, 0,632 mg/l
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 298.5 mg/l
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9
Sol, 1,18 mg/kg soil dw (
Eau douce, 3,76 µg/L
Eau de mer, 380 ng/L
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 1 mg/L
Sédiment (Eau de mer), 590 µg/kg sediment dw
Sédiment (Eau douce), 5,9 mg/kg sediment dw
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylendiamine, CAS: 1760-24-3
Sol, 0,007 mg/kg dw
Eau douce, 0,05 mg/L (AF=50)
Eau de mer, 0,005 mg/L (AF=500)
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 20 mg/L (AF=1)
Sédiment (Eau douce), 0,181 mg/kg dw
Sédiment (Eau de mer), 0,018 mg/kg dw

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.
Protection des yeux	lunettes de protection (EN 166:2001)
Protection des mains	Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants. > 0,1 mm, Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374-1/-2/-3).
Protection corporelle	Non indispensable sous des conditions normales.
Divers	Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.
Protection respiratoire	Non indispensable sous des conditions normales. En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée. En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)
Risques thermiques	Non applicable
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

Kraftkleber 290ml

Numero d'article 94229

PEGE Parts GmbH

6221 Rickenbach

Date d'émission 07.09.2023, Révision 07.09.2023

Version 1.0

Page 6 / 16

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Forme	pâteux
Couleur	variable
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition [°C]	Pas d'information disponible.
Point d' éclair [°C]	Non applicable
Inflammabilité	Non
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/cm ³]	1,62-1,66 (20 °C / 68,0 °F)
Densité relative	1,62-1,66
Densité de versement [kg/m ³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	pratiquement insoluble
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité cinématique	Pas d'information disponible. dynamique: 100000 - 160000 cps
Densité de vapeur relative	non applicable
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation [°C]	n'est pas auto-inflammable
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.
Caractéristiques des particules	Non applicable

9.2 Autres informations

Aucun

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact de l'air humide et l'humidité.

10.4 Conditions à éviter

Sensible à l'humidité.

Kraftkleber 290ml

Numero d'article 94229

PEGE Parts GmbH

6221 Rickenbach

Date d'émission 07.09.2023, Révision 07.09.2023

Version 1.0

Page 7 / 16

10.5 Matières incompatibles

Eau

10.6 Produits de décomposition dangereux

Le contact avec l'humidité libère des Méthanol.

Kraftkleber 290ml

Numero d'article 94229

PEGE Parts GmbH

6221 Rickenbach

Date d'émission 07.09.2023, Révision 07.09.2023

Version 1.0

Page 8 / 16

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Produit
ATE-mix, oral, > 2000 mg/kg bw
Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
LD50, oral, rat, 7120 mg/kg (OECD TG 401)
NOAEL, oral, rat, < 62,5 mg/kg (28 d) (OECD TG 422)
Méthanol, CAS: 67-56-1
LD50, oral, rat, 5628 mg/kg bw (IUCLID)
LDLo, oral, Humain, 143 mg/kg bw (RTECS)
Phosphate de triéthyle, CAS: 78-40-0
LD50, oral, rat, 1165 mg/kg
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw (OECD 407)
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9
LD50, oral, rat, > 2000 mg/kg
Oxyde de titane (<10µm), CAS: 13463-67-7
LD50, oral, rat, >5000 mg/kg (OECD 425)
NOAEL, oral, rat, 3500 mg/kg/d (90d)
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, CAS: 1760-24-3
LD50, oral, rat, 2413 mg/kg

Toxicité dermale aiguë

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
LD50, dermique, lapin, 3259 mg/kg bw
Méthanol, CAS: 67-56-1
LD50, dermique, lapin, 17100 mg/kg bw (Lit.)
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9
LD50, dermique, rat, > 2000 mg/kg
Oxyde de titane (<10µm), CAS: 13463-67-7
LD50, dermique, lapin, >5000 mg/kg
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, CAS: 1760-24-3
LD50, dermique, lapin, > 2000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
LD50, inhalatoire, rat, 16,8 mg/l (4 h) (OECD TG 403)
NOAEL, inhalatoire, rat, 0,058 mg/l (98 d)
Méthanol, CAS: 67-56-1
LC50, inhalatoire, rat, 85,26 mg/l/4h (IUCLID)
Phosphate de triéthyle, CAS: 78-40-0
LC50, inhalatoire, rat, >8.817 mg/l (OECD 403) 4h
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9

Kraftkleber 290ml

Numero d'article 94229

PEGE Parts GmbH

6221 Rickenbach

Date d'émission 07.09.2023, Révision 07.09.2023

Version 1.0

Page 9 / 16

LC50, inhalatoire, rat, 500 mg/m³, 4h

Oxyde de titanium (<10µm), CAS: 13463-67-7

LC50, inhalatoire, rat, >6,8 mg/l/4h

NOAEC, inhalatoire, rat, 10 mg/m³ (90d)

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine, CAS: 1760-24-3

LC50, inhalatoire, rat, 1,49 - 2,44 mg/L, 4h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7

œil, lapin, OECD 405, 24h, non irritant

Phosphate de triéthyle, CAS: 78-40-0

irritant

Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9

œil, lapin, OECD 405, corrosif

Oxyde de titanium (<10µm), CAS: 13463-67-7

aucun effet nocif observé

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine, CAS: 1760-24-3

Provoque des lésions oculaires graves.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7

dermique, lapin, 24h, non irritant

Phosphate de triéthyle, CAS: 78-40-0

non irritant

Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9

dermique, lapin, OECD 404, non irritant

Oxyde de titanium (<10µm), CAS: 13463-67-7

dermique, non irritant

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine, CAS: 1760-24-3

aucun effet nocif observé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Les données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Peut produire une réaction allergique. Méthode de calcul

Substance

Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7

dermique, sensibilisant

Phosphate de triéthyle, CAS: 78-40-0

dermique, non sensibilisant

Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9

dermique, Cobayes, OECD 406, non sensibilisant

Oxyde de titanium (<10µm), CAS: 13463-67-7

dermique, non sensibilisant

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine, CAS: 1760-24-3

dermique, sensibilisant

Kraftkleber 290ml

Numero d'article 94229

PEGE Parts GmbH

6221 Rickenbach

Date d'émission 07.09.2023, Révision 07.09.2023

Version 1.0

Page 10 / 16

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
inhalatoire, non irritant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
NOAEL, oral, rat, 40 mg/kg bw/day (subchronic), Les effets observés ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
NOAEC, inhalatoire, rat, 605 mg/m ³ (subchronic), Les effets observés ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9
LOAEL, oral, rat, 29 mg/kg bw/day
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, CAS: 1760-24-3
NOAEL, oral, rat, 500 mg/kg bw/d, aucun effet nocif observé
NOAEC, inhalatoire, rat, 45 mg/m ³ (systemic effects), aucun effet nocif observé
NOAEC, inhalatoire, rat, 15 mg/m ³ (local effect), un effet néfaste observé

Mutagenèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
in vivo, négatif
in vitro, OECD 471, négatif
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9
in vitro, OECD 476, négatif
Oxyde de titane (<10µm), CAS: 13463-67-7
aucun effet nocif observé
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, CAS: 1760-24-3
in vivo, négatif
in vitro, négatif

Toxicité sur la reproduction En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Fécondité

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
NOAEL, oral, rat, 300 mg/kg bw/day (subchronic), aucun effet nocif observé
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9
NOAEL, rat, 109 mg/kg bw/day
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, CAS: 1760-24-3
NOAEL, oral, rat, 500 mg/kg bw/d (Effect on fertility), aucun effet nocif observé

- Développement

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
NOAEL, oral, lapin, 75 mg/kg bw/day (subacute), aucun effet nocif observé
NOAEC, inhalatoire, rat, 1730 mg/m ³ (subacute), aucun effet nocif observé

Kraftkleber 290ml

Numero d'article 94229

PEGE Parts GmbH

6221 Rickenbach

Date d'émission 07.09.2023, Révision 07.09.2023

Version 1.0

Page 11 / 16

Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9

NOAEL, rat, 109 mg/kg bw/day

Oxyde de titane (<10µm), CAS: 13463-67-7

NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/d, aucun effet nocif observé

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, CAS: 1760-24-3

NOAEL, oral, rat, 500 mg/kg bw/d (Effect on fertility), aucun effet nocif observé

Cancérogénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Oxyde de titane (<10µm), CAS: 13463-67-7

Harmonised classification: Carc. 2 H351

Danger par aspiration

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines de sécurité et de protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

11.2.2 Autres informations

Kraftkleber 290ml

Numero d'article 94229

PEGE Parts GmbH

6221 Rickenbach

Date d'émission 07.09.2023, Révision 07.09.2023

Version 1.0

Page 12 / 16

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 191 mg/l
EC50, Pseudokirchneriella subcapitata, 210 mg/l (7 d) (US-EPA)
EC50, (48h), Daphnia magna, 168,7 mg/l (92/69/EWG C.2)
EC10, Pseudomonas putida, 1000 mg/l (5 h)
Méthanol, CAS: 67-56-1
LC50, (96h), Lepomis macrochirus, 15400 mg/l (ECOTOX Database)
EC50, (48h), Daphnia magna, > 10000 mg/l (IUCLID)
Phosphate de triéthyle, CAS: 78-40-0
LC50, (96h), Danio rerio, > 100 mg/l (OECD 203)
EC50, (72h), Scenedesmus subspicatus, 901 mg/l
EC50, (24h), Daphnia magna, 2705 mg/l (OECD 202)
NOEC, (21d), Daphnia magna, 31,6 mg/l
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9
LC50, (48h), Invertebrates, 8,58 mg/L
LC50, (96h), poisson, 4,4 mg/L
EC50, (72h), Algae, 705 µg/L
EC50, (21d), Invertebrates, 960 - 1310 µg/L
IC50, (3h), Micro-organismes, 100 mg/L
LC0, (96h), poisson, 2,8 mg/L
NOEC, (21d), Invertebrates, 230 µg/L
NOEC, (48h), Invertebrates, 4 mg/L
LC100, (96h), poisson, 7,4 mg/L
EC10, (72h), Algae, 188 µg/L
LOEC, (21d), Invertebrates, 610 µg/L
Oxyde de titane (<10µm), CAS: 13463-67-7
LC50, (48h), Daphnia magna, > 100 mg/l (OECD 202)
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, > 100 mg/l (OECD 203)
LC50, (96h), Pimephales promelas, > 1000 mg/l
EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 16 mg/l
NOEC, (28d), Bacteria, >100000 mg/kg (ASTM 1706)
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, CAS: 1760-24-3
LC50, (96h), poisson, 597 mg/L
EC50, (48h), Daphnia magna, 81 mg/L
EC50, (72h), Algae, 8,8 mg/L
NOEC, (72h), Daphnia magna, 3,1 mg/L
NOEC, (96h), poisson, 344 mg/L
NOEC, (48h), Daphnia magna, 35 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement Pas d'information disponible.

Comportement dans les stations d'épuration Pas d'information disponible.

Biodégradabilité Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non applicable

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Consulter le fabricant pour le recyclage.
Disposition du même rang avec le traiter/l'autorité au besoin.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

080409*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Les emballages contaminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150102
150104

VeVa Code

080409*

Kraftkleber 290ml

Numero d'article 94229

PEGE Parts GmbH

6221 Rickenbach

Date d'émission 07.09.2023, Révision 07.09.2023

Version 1.0

Page 14 / 16

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014; (UE) 2019/1148
- Commentaire relatif aux composants	Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
- annexe I (REACH)	Le produit n'est soumis à aucune restriction au titre de l'annexe I.
- annexe XIV (REACH)	Le produit ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
- annexe XVII (REACH)	Le produit contient $\geq 0,1$ % de substances faisant l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 3, 40, 52 a), 75 Le produit ne fait pas l'objet de restrictions selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2023); IMDG-Code (2023, 41. Amdt.); IATA-DGR (2023)
RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (CH):	Ordonnance sur les produits chimiques - Ochim; Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques - ORRChim; Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs - OPAM; Ordonnance sur les mouvements de déchets - OMoD; Ordonnance du DFI sur les générateurs d'aérosols
- VOC-part [%]	<5
Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM):	Non applicable
- Observer les restrictions d'emploi	non applicable
- VOC (2010/75/CE)	4,5 % 73,35 g/l

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H301+H311+H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H332 Nocif par inhalation.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.

Kraftkleber 290ml

Numero d'article 94229

PEGE Parts GmbH

6221 Rickenbach

Date d'émission 07.09.2023, Révision 07.09.2023

Version 1.0

Page 16 / 16

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Positions modifiées

Aucun

Copyright: Chemiebüro®